

**DECLARATION DES SYNDICATS CGT ET UGICT
RELATIVE AUX BUDGETS DE GESTION ADMINISTRATIVE AU CA
DU 13 NOVEMBRE 2009**

Depuis plusieurs années, la Branche famille subit des restrictions budgétaires imposées par les COG (Convention d'Objectifs et de Gestion).

Nos administrateurs de la CNAF dénoncent cette situation et ont émis un vote défavorable au budget 2010 qui accentue le processus de dégradation de nos missions de service public.

Alors que les budgets sont en diminution la Branche famille continue à faire des excédents : en 2008, le montant des excédents s'élève à 32 millions d'euros ce qui représente l'équivalent de 1117 emplois ou 1257 euros par agent.

La priorité donnée à l'augmentation des gains de productivité plutôt qu'à l'embauche de personnels a des conséquences dramatiques sur les conditions de travail des salariés employés et cadres (stress, souffrance au travail accrue...) qui de plus subissent une forte dégradation de leur pouvoir d'achat . Cela impacte également la qualité du service rendu aux allocataires.

L'inscription dans le budget initial 2010 d'une décélération des effectifs à savoir qu'1 départ sur 2 ne sera plus remplacé constitue une véritable provocation d'autant que le nombre d'allocataires a sensiblement augmenté et que les effets de la généralisation du RSA sont loin d'être totalement évalués.

900 emplois ont déjà été supprimés dans la Branche famille. Aujourd'hui, prétextant la faible montée en charge du RSA, elle envisage non seulement de récupérer les emplois alloués aux CAF pour cette mission mais d'en supprimer d'autres : les personnels ne seront pas les boucs-émissaires des politiques néfastes dictées par la COG qui rappelons le n'a pas été signée par les fédérations majoritaires FO et CGT.

Les mouvements sociaux qu'ont connus les CAF en 2008, à la CAF 13 en Mars 2009, sont autant de signaux qui devraient plus que jamais alerter la Direction car le mécontentement est grand.

Concernant plus spécifiquement le budget initial 2010 relatif au RSA et financé par le Conseil général, on constate une augmentation conséquente notamment sur les frais de personnel (+ 13,02%) !!! :

nous aurions souhaité que cette augmentation concerne l'emploi supplémentaire de TCPF et de Travailleurs sociaux plutôt que d'être affecté au contrôle des publics allocataires : nous condamnons cette politique coercitive à l'encontre souvent des plus démunis.

Enfin cela vient interroger le rôle de la CAF en tant qu'organisme social et ses principes de neutralité et d'autonomie lorsqu'on est sous-traitant du Conseil Général.